

**PRÉSIDENTE**

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMÉA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 00

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 55258-2021/1-  
ISP/DAJI

**ANNÉE 2021**  
**N° 39-2021/RAP-COM**

**RAPPORT**  
**des commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement**  
**économique (BFP-DE) du mardi 15 juin 2021**

Le **mardi 15 juin 2021 à 9 heures 58**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) se sont réunies sous la présidence de Mme Naïa Wateou et M. Philippe Michel dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 45335-2021/1-ACTS** : projet de délibération prolongeant le plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale.

**Présents :**

**Membres de la commission DE :**

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Magali Manuohalalo, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

**Membres de la commission BFP :**

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

**Absents :**

**Membre de la commission DE :**

M. Louis Mapou.

**Membre de la commission BFP :**

Mme Ithupane Tiéoué (excusée).

**Procurations\* :**

**Membres de la commission DE :**

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Naïa Wateou.  
Mme Muriel Malfar-Pauga donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

**Membre de la commission BFP :**

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents et représentés pour la commission DE et soit 6 membres présents et 2 membres absents et représentés pour la commission BFP.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :**

M. Lionnel Brinon, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, M. Sylvain Pabouty, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Laura Vendegou.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Raphael Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Justin Pilotaz, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI).

**Projet de texte inscrit à l'ordre du jour**

- **Rapport n° 45335-2021/1-ACTS** : projet de délibération prolongeant le plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale.

L'assemblée de la province Sud a adopté en juin 2020 une délibération instaurant un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale, dont les dispositions sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

Au regard de la prolongation de la fermeture des frontières, le Bureau de l'assemblée de la province Sud a adopté en décembre dernier une délibération prolongeant l'applicabilité de ce dispositif jusqu'au 31 juillet 2021.

Pour rappel, ce plan concerne notamment les activités d'hébergement, de transport, de la vente et de l'organisation de voyages, de l'animation à caractère touristique et de l'évènementiel. Il se base sur l'aide à la trésorerie, d'un montant maximal d'un million cinq cent mille francs CFP, instituée par le Code des aides pour le soutien de l'économie.

Cette aide est versée mensuellement avec une évaluation des besoins sur la base des charges d'exploitation des structures concernées, qui pour être éligibles au dispositif doivent démontrer une perte de chiffre d'affaire mensuelle supérieure à 90 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Entre les mois de juin à décembre 2020, 447 demandes ont été déposées dont 297 ont reçu un agrément représentant un montant total d'aide de cent quinze millions vingt mille (115 020 000) francs CFP. Cela correspond à l'attribution moyenne mensuelle de seize millions (16 000 000) de francs CFP répartis sur une quarantaine d'entreprises.

Dans la mesure où la prolongation de la fermeture des frontières court jusqu'au 31 octobre prochain, il est proposé de prolonger l'applicabilité du dispositif à la même date. Il est à noter que le texte prévoit la possibilité pour le Bureau de l'assemblée de la province Sud de l'abroger ou de le proroger, après consultation des commissions intérieures compétentes, en fonction de l'évolution des restrictions à la desserte internationale de la Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Dans la discussion générale, M. Michel a sollicité le nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide et le montant total alloué sur l'année 2021. Il a également souhaité connaître l'impact de la prolongation du dispositif si son financement a bien fait l'objet d'une inscription budgétaire. A cela, M. Larvor a confirmé l'inscription budgétaire et a ensuite précisé n'avoir à disposition que les données des deux premiers mois de l'année 2021. En janvier, dix-sept entreprises ont déposé une demande pour un montant d'aide de 6,78 millions de francs CFP et sur le mois de février, une quarantaine d'entreprises ont été concernées pour un montant de 14,4 millions de francs CFP.*

*Après avoir relevé qu'une des conditions d'éligibilité d'octroi de l'aide est la perte d'au moins 90 % du chiffre d'affaires, Mme Julié a réitéré l'observation faite auparavant sur la pertinence de verser une aide à une entreprise fortement impactée qui risque de disparaître. Elle a alors demandé combien d'entreprises ont survécu parmi les 297 qui ont bénéficié de l'aide en 2020. M. Larvor a répondu qu'il est difficile de mesurer le nombre d'entreprises qui se sont maintenues mais les services provinciaux n'ont pas eu de retour indiquant une disparition importante d'entreprises aidées. Ceci s'explique par le fait qu'il existe un ensemble d'aides qui leur apporte un soutien ajusté. En effet, la province Sud a mis en place d'autres mesures permettant de les accompagner à une reconversion. De plus, des dispositifs tels que le Fonds de Solidarité Nationale de l'Etat interviennent aussi en parallèle au plan d'urgence.*

*En outre, M. Michel a fait savoir que l'état d'urgence sanitaire a pris fin et qu'un régime transitoire de sortie de crise sanitaire est établi pour quelques mois. Dans ce cadre, il a demandé si la province Sud avait pris part à des discussions avec l'Etat et la Nouvelle-Calédonie sur les modalités de sortie de la crise sanitaire au niveau du territoire. En réponse, M. Blaise a convenu que l'évolution de la situation sanitaire amène à se questionner sur la pertinence de la stratégie « Covid free » et sur les risques et opportunités associés à un assouplissement des mesures de restriction. Néanmoins, le rôle de la province Sud est de mettre en œuvre les dispositions décidées par la Nouvelle-Calédonie. Ce sujet devra surtout être débattu au congrès de la Nouvelle-Calédonie avec l'ensemble des conseillers de manière ouverte et transparente.*

*A la suite de ces propos, M. Michel a noté que la province Sud s'adapte aux décisions prises par la Nouvelle-Calédonie. Cependant, il a souhaité interpeller l'exécutif de la province Sud sur cette problématique compte tenu des répercussions possibles pour la collectivité. Par ailleurs, plusieurs éléments doivent être pris en compte comme la fin du cadre juridique qui permettait d'instaurer certaines restrictions, les difficultés juridiques et financières liées au maintien de ces mesures ainsi que le mécontentement de la population vis-à-vis de celles-ci.*

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

#### **Commission DE :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.).**

#### **Commission BFP :**

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents des commissions ont clôturé la réunion à 10 heures 15.

**La présidente de la commission du  
développement économique**

The image shows the official seal of the Province of New Caledonia, which is circular and contains the text "ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE" around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.

**Naïa Watcou**

**Le président de la commission du  
budget, des finances et du patrimoine**

The image shows the official seal of the Province of New Caledonia, which is circular and contains the text "ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE" around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

**Philippe Michel**